

Les francs-maçons et la Commune de Paris

André Combes

DANS **HUMANISME 2021/2 N° 331** , PAGES 30 À 35

ÉDITIONS **GRAND ORIENT DE FRANCE**

ISSN 0018-7364

ISBN 9782374452685

DOI 10.3917/huma.331.0030

Date de mise en ligne : 30/11/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-humanisme-2021-2-page-30?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Grand Orient de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les francs-maçons et la Commune de Paris

André Combes

En 1870, la franc-maçonnerie française comprend deux obédiences : le Grand Orient de France qui regroupe 18 000 membres dont 4 400 à Paris et le Suprême Conseil de France, qui compte 6 000 adhérents, dont un grand nombre dans la capitale. Leurs loges sont surveillées et doivent théoriquement s'abstenir de traiter de sujets politiques et religieux. Cependant, la libéralisation, depuis 1865, du Second Empire permet à un grand nombre d'entre elles, comme en 1848, d'aborder les questions sociétales et sociales, d'où une attractivité, renforcée par l'hostilité de l'Eglise, auprès d'une nouvelle génération républicaine. De nombreux maçons se reconnaissent dans le programme de Belleville signé par Gambetta préconisant l'école laïque, gratuite et obligatoire, un élargissement des libertés et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pacifiste en 1870, la Maçonnerie appuie le gouvernement provisoire de la Troisième République qui poursuit la guerre contre la Prusse. Il comprend une majorité de maçons, dont Gambetta et Adolphe Crémieux, le Grand Commandeur du Suprême Conseil et, à Paris, le nouveau maire Etienne Arago, ses adjoints et des maires d'arrondissement, nommés à titre provisoire puis élus. Le nouvel encadrement du pays, nécessaire pour remplacer les bonapartistes, est pour partie composé par des frères.

A Paris, les maçons sont en 1870 représentatifs de la diversité sociale. Les ouvriers et artisans regroupent un quart des effectifs, les petits commerçants et négociants un autre quart. L'autre moitié réunit des entrepreneurs, des fabricants, des employés, mais peu de fonctionnaires et pas de policiers, suspectés d'être des délateurs ; quelques publicistes comme Emile Eudes ou Jules Vallès animent la presse radicale ou socialiste. Un journaliste a pu écrire, commentant le défilé maçonnique du 29 avril 1870, que c'étaient « des chefs d'ateliers, des contremaîtres, des ouvriers tenant la tête de leurs professions, des petits industriels, des commerçants modestes, tout ce peuple qui s'honore du travail et honore le travail ».

Si les loges sont en sommeil ou peu actives pendant le siège, une majorité des frères comme de la population parisienne appuie le gouvernement provisoire, mais une minorité s'y oppose, exigeant des mesures plus énergiques et sur les dix-sept

élus municipaux ou officiers de la garde nationale poursuivis après l'émeute du 31 octobre 1870, onze sont maçons, dont Flourens, Ranvier, Vermorel et Vésinier.

Ces divisions vont s'accroître après la journée insurrectionnelle du 18 mars. A la demande de Thiers, les autorités abandonnent la capitale, les mairies sont prises en mains par les Communards et les élections municipales du 26 mars confirment l'échec des républicains modérés. Près d'un quart des élus de la Commune sont des frères : des radicaux comme Arthur Ranc ou le docteur Goupil qui seront démissionnaires après le décret des otages, des proudhoniens avec le vétéran Charles Beslay, des jacobins dont Gustave Flourens qui sera l'un des deux premiers élus capturés puis exécutés par les Versaillais, des fédéralistes tel Gustave Lefrançais, des blanquistes à l'image de Gabriel Ranvier et d'Eugène Protot, et quelques inclassables comme Amouroux et Verdure. S'il y eût des liens fraternels entre certains d'entre eux, il n'y a pas eu de convergence politique, si ce n'est pour combattre les Versaillais. A tous les niveaux, des maçons servent la Commune, notamment à la tête de l'armée avec Bergeret, Eudes, les Polonais Dombrowski et Wroblewski, le garibaldien La Cécilia, ou dans toutes les administrations. Beslay et Jourde sont délégués aux finances, Protot à la Justice, l'internationaliste Jean-Marie Combault aux contributions indirectes, Adolphe Assi à l'Hôtel de Ville, André Bastelica à l'octroi... alors que les blanquistes Albert Regnard et Louis Virtely tiennent la Préfecture de Police.

Conciliation ou engagement

Une majorité des maçons à Paris et surtout en province espère encore qu'un compromis est possible entre le nouveau pouvoir et les insurgés en dépit de l'échec des premières tentatives et du sang versé. Elle s'appuie sur l'action de groupes conciliateurs dont L'Equilibre républicain, la Conciliation par l'action et surtout l'Union républicaine pour les Droits de Paris (la Ligue) dirigée par un maçon, le radical Charles Floquet, qui avait démissionné de l'Assemblée réunie à Versailles pour se mettre, comme Clemenceau, au service de ses mandants parisiens. Son programme se limite à obtenir l'ouverture d'une négociation sur la base de l'octroi de franchises municipales pour la capitale.

Mais d'autres conciliateurs sont partisans d'une action spécifiquement maçonnique et une loge, *Les Disciples du Progrès*, présidée par le cordonnier-bottier Saugé, juge que la Maçonnerie a pour devoir, au nom de ses principes humanitaires, de se mobiliser pour arrêter une guerre fratricide sous le regard des Prussiens. Elle se réunit le 8 avril, fait voter par une assemblée maçonnique un

Manifeste emphatique signé par deux Conseillers de l'Ordre appelant à un arrêt des combats. Il sera massivement appuyé par les loges de province. Elle envoie, avec l'assentiment de la Commune, une délégation à Versailles, reçue le 11 avril par Jules Simon, le seul maçon membre du gouvernement : une rencontre décevante. Elle n'obtient pour seule promesse, et elle sera fallacieuse, que la future loi municipale votée par l'Assemblée nationale sera de nature à « contenter les plus difficiles ». Un communiqué publié dans la presse fait savoir que « la Maçonnerie va tenter de nouveaux efforts et elle ne s'arrêtera que quand il lui aura été démontré que tous moyens d'action sont désormais impuissants à conjurer le mal ».

Les groupes conciliateurs ne s'entendent pas et les deux nouvelles démarches seront parallèles. La Ligue est reçue par un ministre et deux généraux versaillais alors que la seconde délégation maçonnique, mieux préparée, munie d'un mandat du Grand Orient, accompagnée de représentants de syndicats patronaux, eux sans projet défini, est reçue par Thiers le même 23 avril. Il résulte de ces deux rencontres une simple trêve permettant l'évacuation de quartiers bombardés à Neuilly, aux Ternes et à Sablonville. Il existe deux versions de cette rencontre, l'une rédigée par l'historien de la Révolution Ernest Hamel qui dirige la délégation maçonnique, l'autre, très impolie à l'égard de Thiers, publiée par Rochefort dans *Le Mot d'Ordre* à partir des confidences d'Hamel. Les frères, trop nombreux, ne peuvent le 24 avril s'installer au siège du rite écossais, pour entendre ce compte-rendu et doivent se déplacer au Châtelet. Hamel y présente la version officielle de la rencontre : le chef de l'Etat, dit-il, se refuse à toute négociation, considérant que les insurgés ne sont pas des belligérants mais des rebelles, s'oppose à lui sur la question des franchises municipales, invite les « neutres » à rallier le gouvernement et considère qu'il n'y aura que « quelques maisons de détruites, quelques personnes de tuées, mais force restera à la loi ».

Ces propos provoquent une indignation d'autant plus vive que les Versaillais bombardent la capitale. Hamel s'efforce d'en minimiser la portée en rapportant que Thiers a souligné qu'il avait toujours été anti-bonapartiste et que la République ne courrait aucun danger tant qu'il serait au pouvoir. Il s'ensuit un débat houleux qui s'achève par le vote d'une motion affirmant que, pour obtenir les franchises, les maçons emploieront tous les moyens qui sont en leur pouvoir. La suite de la discussion est renvoyée au 26 avril.

Deux conceptions du rôle de la Maçonnerie se sont affrontées. Pour les conciliateurs, elle doit préserver son unité en s'en tenant à une démarche pacifique et humanitaire ; pour les autres, elle doit s'engager, au nom de son

passé et de ses principes, dans le mouvement révolutionnaire. Pour éviter cet engagement, les conciliateurs filtrent le 26 les entrées en exigeant les mots de semestre, en renvoyant les compagnons du devoir et en encadrant la salle avec Charles Floquet au poste d'Orateur. Les travaux sont ouverts au rite écossais pour manifester l'unité maçonnique. Le débat reprend dans la confusion mais il est évident, à partir des applaudissements, qu'elle est majoritairement acquise à la Commune. Floquet accepte certes le principe d'un défilé mais se refuse à « tirer le glaive ». Le député Jean-Baptiste Millière et Gabriel Ranvier interviennent en sens opposé mais la prise de parole décisive est celle de l'éloquent tailleur Emile Thirifocq, « vieillard à la longue barbe blanche ». Une motion reprenant ses propos appelle à aller planter les bannières maçonniques sur les remparts et à marcher « d'un même élan contre l'ennemi commun si l'une d'elles est touchée par le tir des Versaillais ». Elle suscite d'autres demandes de parole, le président débordé face à cette agitation ne peut la mettre au vote et clôt les travaux au coup de maillet ; mais, à la sortie, considérant le vote comme acquis, un imposant cortège, conduit par Ranvier et Thirifocq, bannières déployées, se rend à l'Hôtel de Ville pour en aviser la Commune. Après les discours de Thirifocq, Vallès et Lefrançais, le cortège se rend rue Cadet.

La manifestation a lieu le dimanche 29 avril. Plus de dix mille maçons, du moins selon la presse communaliste, ou anciens maçons et leurs compagnons, revêtu(e)s de leurs cordons (ce qui a pu laisser croire en l'existence d'une loge féminine), renforcés par des compagnons du devoir et l'appoint des loges de banlieue, se réunissent à 9 heures dans la cour du Louvre. Ils se rendent ensuite accompagnés par une délégation de la Commune et un bataillon de la garde nationale à l'Hôtel de Ville où ils sont reçus par la Commune au grand complet. Après des discours de Félix Pyat, Léo Melliet, Thirifocq exaltant l'union de la Commune et de la Maçonnerie et la remise du drapeau rouge aux maçons, un appel est lancé par dirigeable aux loges de province pour qu'elles appuient l'action parisienne. A midi, après une vibrante *Marseillaise*, le défilé se reforme, précédé de clairons, de tambours et d'un détachement de francs-tireurs sans armes, drapeau rouge en tête. Une soixantaine de bannières de loges ou ateliers supérieurs des deux obédiences suivent avec en premier celle de la loge de Vincennes *Le Globe* portant la mention : « Aimons-nous les uns les autres ». Des élus de la Commune, trois compagnies de turcos conduites par des officiers maçons et des bataillons en armes ferment la marche. Les manifestants se rendent aux remparts, où ils plantent les

bannières entre la Porte Dauphine et la Porte Maillot, en passant par la Bastille en hommage aux héros de 1830 et en évitant les Champs-Élysées, trop exposés.

Condamnés et réfugiés

Le défilé est d'autant plus applaudi qu'il suscite de folles espérances et, à la vue des bannières, les Versaillais suspendent le feu. Une quarantaine de frères s'avance avenue de Neuilly et trois d'entre eux (Thirifocq, le porte bannière Lavacque et Fabreguette), rencontrent le général Montaudon qui leur fait un signe maçonnique car il a été jadis maçon en Algérie et il a pu y rencontrer en loge Fabreguette, ce qui expliquerait sa présence insolite. Le général leur permet de se rendre à Versailles où ils sont reçus « entre deux portes » par Thiers, excédé de perdre son temps avec toutes ces délégations républicaines. Après ce prévisible échec, les trois rentrent à pied à Paris et le feu reprend le 30 à 19h45. La première victime est un frère.

Plusieurs milliers de maçons et de compagnons du devoir décident alors de se regrouper le 2 mai au sein d'une Fédération pour combattre les Versaillais, ce que certains feront revêtus de leurs cordons maçonniques pour témoigner que la Maçonnerie est de cœur avec les insurgés, mais cet acte courageux a pu être à l'origine de dénonciations. La Fédération lance le 5 mai un appel aux loges de province. Un ultime appel aux armes est publié en ces termes le 24 mai par le *Journal Officiel* de la Commune :

« Frères, la Commune, défenseur de nos principes sacrés, vous appelle à elle. Vous l'avez entendu et nos bannières vénérées sont déchirées par les balles et brisées par les obus de nos ennemis. Vous avez répondu héroïquement : continuez avec l'aide de tous les compagnonnages. L'instruction que nous avons reçue dans nos respectables ateliers dictera à chacun de nous, à tous, le devoir sacré que nous avons à remplir. Heureux ceux qui succomberont dans cette lutte sainte ».

On ne saurait chiffrer le nombre de maçons tués pendant les combats. Les officiers de la garde nationale Herpin-Lacroix et Simon Mayer sont condamnés à mort et le premier fusillé pour n'avoir pu empêcher l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas. Parmi les autres victimes, le député Millière abattu sur les marches du Panthéon et Gaston Crémieux fusillé à Marseille. Les Communards blessés et soignés dans l'ambulance que le Grand Orient avait installée rue Cadet durant la guerre ne seront pas remis à l'armée qui l'avait exigée et auront ainsi la vie sauve. La Loge de Brest *Les Amis de Sully*, bien que légaliste, va apporter une aide matérielle ou morale à quarante maçons et à des profanes détenus sur les pontons.

Des frères cacheront d'autres frères dans l'attente de leur fuite à l'étranger. La Loge de Nouméa sera fermée après l'évasion de Communards, dont Jourde et Rochefort. Des loges de réfugiés se constituent ou se reconstituent à Londres, à Buenos-Aires, à New York où *Les Egalitaires* reçoivent La Cécilia et initient Eugène Pottier dont la lettre de candidature a été publiée par le docteur Goupil :

« *C'est à Paris, dans les derniers jours de la lutte quand j'ai vu au milieu des transports d'enthousiasme le spectacle grandiose de la Maçonnerie adhérent à la Commune et plantant ses bannières sur nos barricades éventrées d'obus, c'est alors que je me suis juré d'être un jour un des compagnons de cette phalange laborieuse. Je me présente à son chantier. Embauchez-moi* ».

Une réunion de dignitaires maçons, la défaite de la Commune étant inéluctable, s'était tenue la veille du défilé pour faire savoir, par affiche, que la souveraineté maçonnique ne peut résulter que d'un convent et que l'assemblée du Châtelet « n'engageait que les maçons qui y ont pris part ». Le Grand Maître du Grand Orient Babaud-Larivière, resté en province et représentatif d'un courant qui s'y répand après la défaite de la Commune, condamne l'attitude des maçons ou soi-disant tels dont, écrit-il, beaucoup n'appartenaient pas au Grand Orient et il eût voulu qu'ils soient jugés. Le convent de 1871 ne le suit pas mais ne se prononce pas pour l'amnistie que proposait Frédéric Desmons afin de mettre fin aux « discordes civiles » et de ressouder le parti républicain. La Maçonnerie est, en cette année 1871 menacée, accusée par l'extrême droite cléricale de s'être acoquinée avec des incendiaires et des preneurs d'otages.

Ce sont des maçons radicaux et conciliateurs comme Henri Brisson qui mèneront cette campagne et celle pour l'aide aux familles des morts et des détenus. Des Communards, comme Charles Amouroux, retrouveront leurs loges à leur retour d'exil ou du bagne alors que d'autres seront initiés ultérieurement comme Jean Allemane, Jean-Baptiste Clément et Louis-Adrien Lucipia, qui sera élu président du Grand Orient de France en 1895. □

Bibliographie :

André Combes, *Commune de Paris (mars-mai 1871) la Franc-maçonnerie déchirée*, Dervy, 2014

Gérald Dittmar, *La franc-maçonnerie et la Commune de 1871*, éd. Dittmar 2013.